



## Heures supplémentaires et weekends travaillés, quels droits ?

Par **enelos03**, le **27/07/2011** à **10:11**

Bonjour,

Je suis actuellement employée en CDI en tant que Salarié. Je reviens du Tour de France sur lequel j'ai travaillé non stop du 01/07/2011 au 23/07/2011 inclus.

Dans mon contrat d'embauche il est inscrit que je suis au 39h. Hors sur le Tour je travaillais et j'effectuais facilement 10h par jours. Les weekends ont été travaillés également.

Mon patron refuse de me payer mes weekends travaillés, il me propose de récupérer un jour pour un jour travaillé, mais aucune compensation pour les heures supplémentaires. Je cumule depuis le début de l'année 25 jours de récupérations à poser, en plus de mes jours de congés payés.... Puisqu'il refuse catégoriquement de me les payer. Je sais que nous n'avons pas de convention collectives...

Je ne m'y connais pas en droit du travail aussi je sollicite votre aide pour pouvoir me défendre en ayant des arguments solide a lui présenter... Quels sont mes droits? Que puis-je lui demander?

je vous remercie,  
Bien cordialement

Par **pat76**, le **28/07/2011** à **16:27**

Bonjour

Juste une question, vous avez eu droit au moins à un jour de repos par semaine pendant votre période de travail sur le Tour de France?

En ce qui concerne les heures supplémentaires, voyez auprès de l'inspection du travail qui vous donnera les renseignements nécessaires concernant vos heures supplémentaires. Votre employeur à un contingent d'heures supplémentaires à ne pas dépasser.

Vous dépendez de quel branche de métiers?

Pouvez-vous nous communiquer le Code APE/NAF qui figure sur vos bulletins de salaire?